

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 19 juin 2024**

Délibération N° 19/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf juin à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur seconde convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Demande de secours

Après présentation de la situation de Madame A***, et après en avoir délibéré le CA décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 500€ à l'entreprise de pompes funèbres SEDRAN.

Le CA après échange se prononce sur une aide de 500€ (cinq cent euros) à l'entreprise de pompes funèbres SEDRAN Aix les Bains.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ont voté pour : 9

Fait à Aix les Bains, le 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire le 24/06/24
Après envoi à la Préfecture le 24/06/24
Et publication du 24/06/24

Michelle BRAUER

M. Brauer
pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

